

# La suppression des allocations d'insertion aux + de 25 ans fait ses premières victimes

■ Le nombre de nouveaux bénéficiaires a chuté de 20 %. Et ce n'est qu'un début.

Le durcissement des règles en matière d'allocation d'insertion décidé par le gouvernement Michel commence à produire ses effets. Cette allocation, de 260 à 1 100 euros selon la situation, est destinée à soutenir les jeunes qui n'ont pas encore – suffisamment – travaillé et cotisé pour bénéficier d'une allocation de chômage proprement dite. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'âge maximal pour introduire une demande d'allocation d'insertion a été abaissé de 30 à 25 ans.

Après près de six mois, l'Office national de l'emploi (Onem) constate une très nette baisse du nombre de personnes de plus de 25 ans qui bénéficient pour la première fois de cette allocation. Au premier trimestre 2015, l'Onem a effectué 1 027 versements, contre 1 279 au premier trimestre 2014. Soit une chute de 20 %. Et les chiffres d'avril et mai, encore incomplets, vont dans le même sens (voir infographie). Ces chiffres concernent des paiements effectués en 2015 mais liés à des décisions de fin 2014, et/ou des paiements pour des personnes qui n'ont pas introduit la demande à temps. Le nombre de ces paiements va conti-

nuer à diminuer au cours des prochains mois, pour se rapprocher de zéro, puisque les personnes de plus de 25 ans ne peuvent plus introduire de demandes.

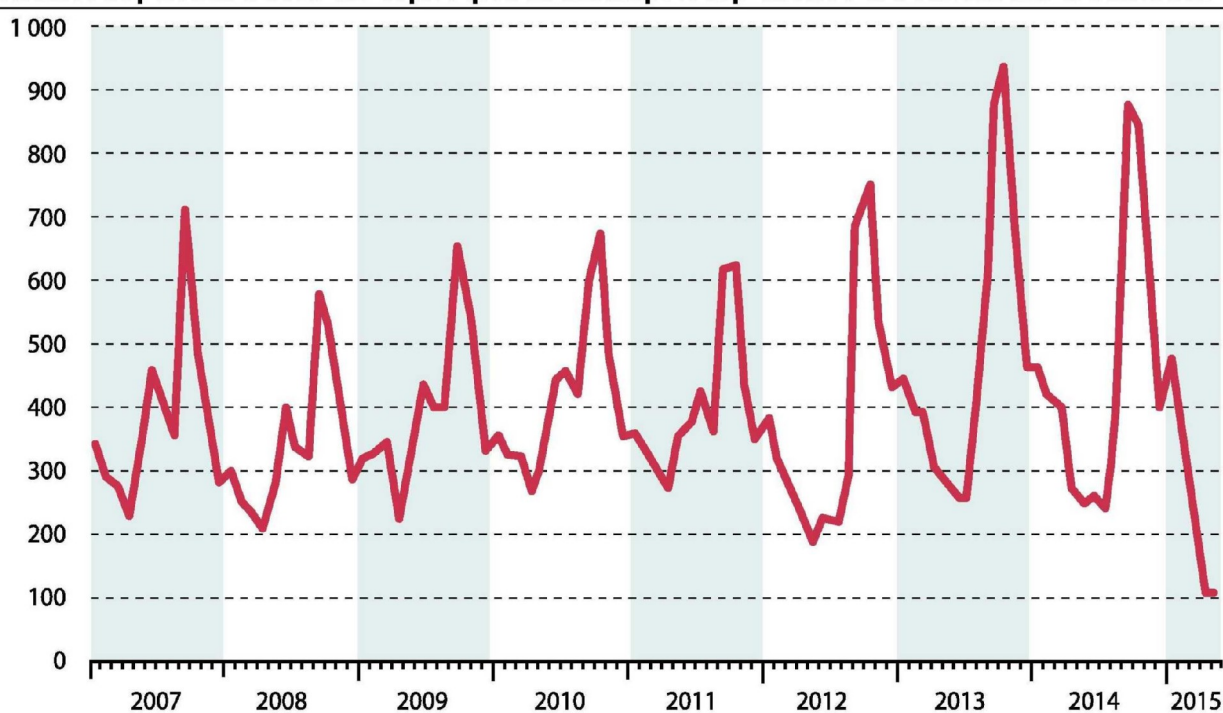
**Vingt-six millions d'économies par an**

Mais combien de personnes au total seront-elles victimes de ce resserrement des conditions d'accès aux allocations d'insertion? A l'Onem, on ne le sait pas: "Ces jeunes ne sont plus repris dans les statistiques de paiements de l'Onem. Nous n'en connaissons par conséquent pas le nombre exact." On devrait y voir plus clair en septembre, période de l'année où la plupart des demandes d'allocation sont rentrées, une fois que les jeunes ont obtenu leur diplôme.

En se basant sur les années antérieures, Ecolo avait estimé ce chiffre à près de 2 500 par an. Côté syndical, on n'a pas d'idée précise. "On peut seulement se fier aux économies que le gouvernement a budgétées, soit 13 millions d'euros en 2015 et 26 millions à partir de 2016, en vitesse de croisière, confie Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB. Cela devrait donc tourner entre 7 000 et 10 000. Mais ce qui est sûr, c'est que l'on va faire mal à des milliers de jeunes pour réaliser une économie d'à peine 26 millions d'euros. Et que l'on va décourager les jeunes de mieux se former. C'est absurde !"

L. G.

**Nombre de personnes de 25 ans et plus qui bénéficient pour la première fois d'une allocation d'insertion**



# Clémentine, jeune diplômée en colère

■ Elle a 24 ans et n'aura pas droit aux allocations d'insertion. Si elle était née 3 mois plus tard...

**Témoignage Laurent Gérard**

**C**lémentine, 24 ans, a deux diplômes de l'enseignement supérieur en poche, obtenus avec brio. L'un en art dramatique à l'IAD à Louvain-la-Neuve (4 ans); l'autre en mise en scène à Lausanne, en Suisse (2 ans). Mais au lieu de se réjouir de cette réussite, Clémentine n'a qu'une envie, pousser un coup de gueule contre le gouvernement Michel et ses nouvelles règles en matière d'allocations d'insertion.

**"Hallucinant, arbitraire, irréflecti"**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la demande d'allocation d'insertion doit être faite avant le 25<sup>e</sup> anniversaire, et au terme d'un stage d'insertion de douze mois. Autrement dit, pour espérer en bénéficier au cas où il n'aurait pas trouvé un job durant un an, le jeune diplômé doit s'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem ou chez Actiris avant son 24<sup>e</sup> anniversaire. Clémentine, elle, a eu 24 ans en avril dernier, deux mois avant d'obtenir son second diplôme. Lors-

qu'elle s'est présentée au Forem, on lui a signifié que, pour elle, il était "trop tard". Si elle était née quelques mois plus tard, elle aurait introduit sa demande avant ses 24 ans, et aurait été dans les conditions d'en bénéficier.

Pour elle, c'est donc raté. "Cela me met dans une colère folle, râle Clémentine. Se baser sur la date d'anniversaire pour déterminer qui a droit à une allocation, c'est hallucinant et arbitraire; c'est scandaleux et irréflecti. Si je m'étais arrêté après mon premier diplôme, j'aurais pu toucher une allocation d'insertion. Mais comme je suis dans un secteur difficile pour l'emploi, j'ai voulu acquérir des compétences supplémentaires et j'ai obtenu un diplôme à l'étranger. On ne cesse de nous dire qu'il faut se former. Et moi qui ai répondu positivement à cette injonction, je me retrouve sans rien."

"Je me sens violée dans mes droits sociaux, poursuit la jeune artiste. Je me sens dupée par ce gouvernement qui change les règles en cours de jeu. On aurait quand même pu prévoir une période transitoire de cinq ans, et des critères objectifs comme le nombre d'années d'études ou le nombre d'échecs, au lieu de la date d'anniversaire."

Clémentine va néanmoins tout faire

pour décrocher un job et éviter de dépendre du CPAS. "Oui, je suis prête à tout pour travailler, mais dans mon secteur, ce n'est pas facile, on travaille souvent sur des programmes culturels bouclés plusieurs années à l'avance. Toucher une allocation d'insertion aurait signifié une certaine émancipation de ma famille. Au lieu de cela, je risque de tomber au CPAS et d'être cataloguée dans la case "pauvre"."

**"Je ne comprends pas ce que ce gouvernement décide pour la jeunesse."**

**CLÉMENTINE**  
Jeune diplômée

**"Je ne suis pas une glandeuse"**

Ce qui énerve particulièrement la jeune femme, c'est que 24 ans, finalement, c'est un âge assez courant pour terminer ses études. "Je ne suis pas une profiteuse ou une glandeuse. Je n'ai jamais raté une seule année. Imaginez qu'un jeune rate sa 4<sup>e</sup> primaire à cause du divorce de ses parents. S'il se lance dans des études universitaires, il risque de ne pas avoir droit à une sécurité sociale. On décourage les gens de faire des études de plus de trois ans, alors qu'on dit qu'il faut se former et se spécialiser. Cette mesure sous-entend que celui qui décide de suivre une année de spécialisation en a le droit, mais devra en assurer toutes les conséquences financières. Cela me désole. Cela m'attriste. Je ne comprends pas ce que ce gouvernement décide pour la jeunesse."